



PREFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet
Bureau Communication
Interministérielle

Melun, le samedi 22 juin 2019

Alerte météo pour canicule**Déclenchement du niveau 3 du plan canicule**

Compte tenu des fortes chaleurs annoncées par MétéoFrance, Béatrice Abollivier, préfète de Seine-et-Marne a décidé du déclenchement du niveau 3 du plan départemental canicule à compter du dimanche 23 juin 2019 à 16h00.

Météo France prévoit de fortes chaleurs avec des températures maximales qui devraient atteindre de 35°C à 37°C à partir de dimanche 23 juin 2019 et ce jusqu' au jeudi 27 juin 2019.

La préfecture de Seine-et-Marne a alerté l'ensemble des services de l'État des risques sanitaires susceptibles d'être causés par cette vague de chaleur pour les populations fragiles et a rappelé à tous les acteurs publics leurs missions.

De plus, les mesures suivantes ont été mises en place :

- 1) un renforcement des maraudes : 1 binôme supplémentaire en journée salarié sur tout le territoire du département avec distribution de bouteilles d'eau et orientation aux salles rafraîchies
- 2) l'extension des horaires d'ouverture dès accueils de jour dès le samedi 22 juin.
- 3) le renforcement des équipes du 115 avec un écoutant supplémentaire.
- 4) mise à disposition de 30 places, pour les personnes isolées, orientées par les maraudes.

Par ailleurs, des recommandations ont été transmises à tous les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs ainsi qu'aux responsables de clubs sportifs et organisateurs d'événements sportifs.

**La Préfète de Seine-et-Marne engage chacun à être très vigilant
et à respecter les conseils comportementaux**

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appeler un médecin ;
- Pour les personnes ayant besoin d'aide, appeler la mairie ;
- Prendre régulièrement des nouvelles des personnes âgées souffrant de maladie chroniques ou isolées, ou leur rendre visite deux fois par jour ;
- Accompagner les personnes âgées dans un endroit frais ;
- Pendant la journée, fermer volets, rideaux et fenêtres. Aérer la nuit ;
- Utiliser ventilateur et/ou climatiseur s'ils sont disponibles ;
- Se rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) trois heures par jour ;
- Mouiller son corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuse, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains ;
- Boire au moins 1,5 l d'eau par jour, même sans soif ;
- Continuer à manger normalement ;
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes ;
- En cas de sortie, porter un chapeau et des vêtements légers ;
- Limiter les activités physiques
- Se tenir informé par la radio, en consultant le site Internet de Météo-France : www.meteo.fr et le site <https://solidarites-sante.gouv.fr/>

Pour en savoir plus :

- <http://www.meteofrance.com>
- <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/>

Pour rappel :

Le plan national canicule se divise en quatre niveaux d'intervention :

- Le **niveau 1** correspond au niveau de vigilance verte pour le paramètre « canicule » de la carte de Météo-France : il engage l'évaluation systématique des risques météorologiques par Météo-France et des risques sanitaires par l'Institut de veille sanitaire (InVS), ainsi que la diffusion des documents d'information aux agences régionales de santé, établissements de santé, collectivités locales, associations, etc. ;
- Le **niveau 2** correspond au niveau de vigilance jaune pour le paramètre « canicule » de la carte de Météo-France : il engage principalement un niveau de veille renforcée, d'anticipation et de préparation à un renforcement des mesures de gestion par les Agences régionales de santé (ARS), notamment via la mise en oeuvre d'actions de communication locales et ciblées.
- Le **niveau 3** ou «Alerte canicule» correspond au niveau de vigilance orange pour le paramètre «canicule» de la carte de Météo-France : déclenché par les préfets de départements, en lien avec les agences régionales de santé (ARS), il engage la mise en oeuvre d'actions de prévention, de communication et de gestion spécifiques par les services publics et les acteurs territoriaux de façon adaptée à l'intensité et à la durée du phénomène (l'InVS analyse pour sa part les indicateurs sanitaires en lien avec la chaleur afin de détecter un éventuel impact de la canicule) ;
- Le **niveau 4** correspond au niveau de vigilance rouge pour le paramètre «canicule» de la carte de Météo-France (canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable) : il engage une mobilisation maximale des services de l'Etat et des autorités sanitaires notamment avec l'activation de la Cellule interministérielle de crise (CIC), qui regroupe l'ensemble des ministères concernés. Cette situation entraîne le renforcement de toutes les mesures de gestion et de communication existantes et la mise en oeuvre de mesures exceptionnelles, notamment un dispositif de communication « d'urgence ».



Restez informé sur

www.seine-et-marne.gouv.fr

[@Prefet77](https://twitter.com/Prefet77)



Contacts presse

Préfecture de Seine-et-Marne – Bureau Communication Interministérielle

Cellule communication de crise

☎ 01 64 71 77 84/ 06 08 82 64 58

